

**CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SERVICE DE PAIEMENT  
DEMATERIALISE « CASHLESS »**

-

**RELATIONS YUFLOW – ORGANISATEUR D'EVENEMENT / GESTIONNAIRE DE SITE  
DE LOISIR/TOURISME - VISITEUR**

**Sommaire**

<b>1. Introduction .....</b>	<b>2</b>
<b>2. Description du service .....</b>	<b>2</b>
2.1. Création d'un Compte Cashless ou d'un Pass Cashless.....	2
2.2. Remise d'un Support (bracelet ou carte NFC) au Visiteur ayant créé un Compte Cashless .....	3
2.3. Utilisation d'un Support par les Visiteurs n'ayant pas créé de Compte Cashless .....	3
2.4. Caractéristiques et utilisation du Support .....	4
2.4. Rechargement des Supports .....	5
2.4.1. Rechargement sur l'Evènement ou le Site de loisir/tourisme.....	5
2.4.2. Rechargement à distance .....	5
2.4.3. Caractéristiques spécifiques du Service .....	5
<b>3. Relations Yuflow – Utilisateur .....</b>	<b>7</b>
4.1. Suspension, rétractation et force majeure .....	7
4.2. Responsabilité et interruption de service .....	7
4.4. Données personnelles.....	9
4.5. Litiges et droit applicable .....	10
4.6. Acceptation des CGUS.....	11

## 1. INTRODUCTION

YUFLOW propose une solution de paiement dématérialisé auprès des Organisateur(s) et Gestionnaire(s) de Site de loisirs/tourismes (Ci-après « le Service »). Cette solution de paiement dématérialisée n'est constitutive ni d'un service de paiement, ni d'un service d'émission ou de distribution de monnaie électronique.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation des Services de Paiement Dématérialisé (Ci-après les « CGUS ») s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toute utilisation du Service proposé par YUFLOW aux Visiteurs. Le Visiteur est tenu de prendre connaissance des présentes CGUS avant toute utilisation du Service. L'utilisation du Service est de la seule responsabilité du Visiteur. Les coordonnées de YUFLOW sont les suivantes :

YUFLOW, Société par Actions Simplifiée au capital de 70 990 Euros dont le siège social est situé 78, rue de l'Aqueduc, 75010, Paris, France Société immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 793 234 402, prise en la personne de son Président.

Ces CGUS s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles que l'Organisateur d'Événement ou le Gestionnaire de Site de loisirs/tourisme aurait pu être amené à présenter au Visiteur. Ces CGUS sont accessibles à tout moment sur le site Internet et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique de YUFLOW constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Visiteur.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Visiteur dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à l'adresse suivante : YUFLOW, 78, rue de l'Aqueduc, 75010, PARIS. Lors de la création du Compte Cashless en ligne, le Visiteur déclare avoir pris connaissance des présentes CGUS et les avoir acceptées en cochant la case prévue à cet effet avant l'utilisation du Service. Ces CGUS pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable au Visiteur est celle en vigueur sur le site internet lors de la création de son Compte Cashless en ligne pour son utilisation sur un Événement particulier ou la venue sur un Site de loisir/tourisme.

Le Visiteur reconnaît avoir la capacité requise pour utiliser le Service proposé par YUFLOW.

## 2. DESCRIPTION DU SERVICE

Les Organisateur(s) d'Événement ou Gestionnaire(s) de Site de loisir/tourisme ont la possibilité de mettre en place sur leur(s) lieu(x) un système de paiement dématérialisé permettant aux Visiteurs de procéder à des achats auprès de l'Organisateur d'Événement ou du Gestionnaire de Site de loisir/tourisme et le cas échéant auprès de ses Partenaires sur le ou les lieu(x) de l'Événement.

Le Support est selon le cas, le seul et unique moyen, le principal ou l'un des moyens utilisables pour effectuer des achats sur le ou les lieu(x) de l'Événement et ne pourra être utilisé qu'auprès de l'Organisateur d'Événement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme et de ses Partenaires.

Les présentes conditions visent à définir les droits et obligations respectives de YUFLOW et des Visiteurs dans le cadre de la mise en place et du fonctionnement du Service, YUFLOW étant un prestataire de l'Organisateur d'Événement ou du Gestionnaire de Site de loisir/tourisme.

### 2.1. Création d'un Compte Cashless ou d'un Pass Cashless

Les Visiteurs désirant créer un Compte Cashless préalablement à leur venue sur le Lieu ou pendant l'Événement ou leur séjour sur le Site de loisir/tourisme devront se rendre sur le ou les Site(s) Internet ou application mobile de l'Événement ou du Gestionnaire du Site de loisir/tourisme.

Le Compte Cashless du Visiteur pourra alors être crédité d'une somme d'argent, libellée dans la devise acceptée, somme destinée à être dépensée sur le ou les lieu(x) de l'Événement.

Les Visiteurs qui s'équiperaient d'un Pass Cashless n'auront pas l'obligation si l'Organisateur ou le Gestionnaire du Site l'a décidé, de récupérer un Support NFC. Ils pourront payer directement avec le QR code constitutif de leur Pass Cashless et saisir leur code secret à 4 chiffres choisi en ligne lors de la création de son Pass Cashless si l'option de code secret a été mise en place.

Les sommes d'argent versées par les Visiteurs préalablement à l'Événement ou à la venue sur le Lieu de loisir/tourisme sont directement collectées par YUFLOW et déposées sur un compte de dépôt dédié : selon la configuration mise en place, ouvert au nom de YUFLOW auprès d'un établissement bancaire (Ci-après le « Compte YUFLOW »).

Le versement des sommes sur le Compte YUFLOW par les Visiteurs se fera uniquement par paiement en ligne, YUFLOW utilisant l'ensemble des dispositifs techniques qui peuvent être actuellement raisonnablement utilisés pour assurer la sécurité des transactions et par l'intermédiaire d'opérateurs reconnus PSP (Payment Service Provider) disposant des agréments et certificats de sécurités nécessaires (norme PCI-DSS) pour traiter des transactions bancaires en ligne. Plusieurs solutions PSP sont utilisées par Yuflow pour traiter les transactions selon les cas : ATOS, Ingenico ePayment / Ogone, System Pay de la BRED Banque Populaire.

Les données de transactions seront enregistrées sur le Compte Cashless du Visiteur situé sur un serveur informatique de YUFLOW, chaque transaction effectuée par le Visiteur donnant lieu à une inscription immédiate.

## **2.2. Remise d'un Support (bracelet ou carte NFC) au Visiteur ayant créé un Compte Cashless**

A l'entrée ou dans l'enceinte de l'Événement ou du Site de loisir/tourisme, sur présentation d'un moyen d'identification (billet d'entrée, pièce d'identité, identifiant généré lors de la création de son Compte Cashless en ligne...) de son Billet, les Visiteurs ayant créé un Compte Cashless pourront se voir remettre un support (carte ou bracelet) comportant une puce NFC (Ci-après « le Support »). Le Support est individuel.

Un montant d'unités de valeur correspondant aux sommes créditées préalablement à l'arrivée sur l'Événement ou sur le Site de loisir/tourisme sera enregistré sur le Support. Au choix de l'Organisateur d'Événement ou du Gestionnaire de Site de loisir/tourisme, les unités de valeur pourront être exprimées dans la devise de paiement ou sous la forme de l'unité de valeur choisie par l'Organisateur d'Événement ou du Gestionnaire de Site de loisir/tourisme.

Le(s) Support(s) est(sont) synchronisé(s) au Compte Cashless qui en retracera les opérations au débit ou au crédit. Cette synchronisation se fera en temps réel ou en différé en fonction de l'accès aux réseaux de télécommunication des terminaux de vente.

Les Supports restent en toute hypothèse autonomes par rapport au Compte Cashless, ces derniers étant seulement synchronisés avec les Supports pour en retracer les mouvements.

## **2.3. Utilisation d'un Support par les Visiteurs n'ayant pas créé de Compte Cashless**

Les VISITEURS n'ayant pas créé de Compte Cashless peuvent effectuer des achats sur le ou les lieu(x) de l'Événement ou du Site de loisir/tourisme. À cette fin, ils pourront se procurer un Support à l'un des guichets prévus à cet effet par l'Organisateur d'Événement ou le Gestionnaire de Site de loisir/tourisme. Ledit Support fonctionnera de manière totalement indépendante. Lors de la remise du Support au

VISITEUR, des unités de valeur correspondant aux sommes versées par le VISITEUR à l'Organisateur d'Événement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme seront enregistrées sur le Support.

L'Organisateur d'Événement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme collectera les sommes versées par le VISITEUR, sous sa seule responsabilité, YUFLOW n'intervenant pas dans l'opération de remise des fonds.

#### **2.4. Caractéristiques et utilisation du Support**

Le Support est selon le cas, le seul et unique moyen, le principal ou l'un des moyens utilisables pour effectuer des achats sur le ou les lieu(x) de l'Événement, auprès de l'Organisateur d'Événement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme.

Les Supports seront remis aux VISITEURS sur le lieu de l'Événement. Ils restent la propriété pleine et entière de l'Organisateur d'Événement ou du Gestionnaire de Site de loisir/tourisme.

Les VISITEURS devront, dès la remise du Support s'assurer du bon fonctionnement de celui-ci et avvertir l'Organisateur d'Événement ou le Gestionnaire de Site de loisir/tourisme de tout dysfonctionnement, ce dans les meilleurs délais, de sorte qu'il puisse être procédé au remplacement du support défectueux.

Les Visiteurs devront assurer pendant toute la durée de l'Événement ou de leur Séjour, ainsi qu'à son issue, la garde et la conservation des Supports. À cette fin, les Visiteurs devront utiliser les Supports conformément aux instructions qui leur auront été données de manière à ne pas les détériorer.

En cas de perte de son Support par un Visiteur, YUFLOW ne saurait être tenu à aucune obligation de remboursement ni envers l'Organisateur d'Événement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme, ni envers le Visiteur.

Toutefois, dans l'hypothèse où un VISITEUR aura créé un Compte Cashless, si l'Organisateur d'Événement ou le Gestionnaire de Site de loisir/tourisme le demande, il sera possible de délivrer un second Support comportant le même nombre d'unités de valeur que le premier qui aura été préalablement désactivé.

Les Supports ne fonctionnant pas avec un mot de passe ou un code PIN, les Visiteurs restent entièrement responsables en cas de perte ou de vol de leur Support et notamment en cas d'utilisation frauduleuse par un tiers. YUFLOW exclut en conséquence son entière responsabilité en cas d'utilisation frauduleuse du Support par une personne non autorisée. En cas de perte ou de vol, les Visiteurs sont invités à en avvertir immédiatement l'Organisateur d'Événement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme de manière à procéder à une désactivation du Support.

Le Support est selon le cas, le seul et unique moyen, le principal ou l'un des moyens utilisables pour effectuer des achats sur le ou les lieu(x) de l'Événement, auprès de l'Organisateur d'Événement ou du Gestionnaire de Site de loisir/tourisme, lesdits points de vente étant gérés exclusivement par l'Organisateur d'Événement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme ou par des sous-traitants de celui-ci.

Le Support ne pourra être utilisé qu'auprès de l'Organisateur d'Événement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme et seulement pour le ou les Événements qu'il organise ou les Lieux qu'il gère.

Les opérations d'achat seront effectuées au moyen de terminaux dédiés à cet effet. Lors de l'opération d'achat, le Support sera directement débité du nombre d'unités de valeur correspondant à la valeur de l'achat.

Le cas échéant, le Compte Cashless des Visiteurs qui en auront créé un retracera les opérations enregistrées sur les Supports.

## **2.5. Rechargement des Supports**

Les VISITEURS pourront procéder à un rechargement de leur Support, soit via un Rechargement à distance, soit via un Rechargement Banque, selon la configuration qui aura validée entre YUFLOW et l'Organisateur ou le Gestionnaire du Site de loisir/tourisme avant la mise en place du Système.

### **2.5.1. Rechargement sur l'Évènement ou le Site de loisir/tourisme**

Le Rechargement Guichet s'effectuera directement auprès de l'Organisateur d'Évènement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme à un guichet présent sur le ou les lieu(x) de l'Évènement ou du Site de loisir/tourisme, selon le mode de règlement retenu par l'Organisateur d'Évènement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme, à savoir généralement par carte bancaire ou espèces. Quel que soit le mode de rechargement utilisé, les sommes payées par les VISITEURS seront directement collectées par l'Organisateur d'Évènement ou le Gestionnaire de Site de loisir/tourisme, sous sa seule responsabilité, sans transiter par le Compte YUFLOW. Un nombre d'unités de valeur correspondant au montant du rechargement sera enregistré sur le Support.

Les VISITEURS ayant créé un Compte Cashless verront leur compte crédité du montant du rechargement.

### **2.5.2. Rechargement à distance**

Si l'Organisateur d'Évènement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme a prévu cette possibilité et si les conditions d'accès à Internet sont suffisantes, les VISITEURS pourront aussi recharger depuis Internet, notamment à l'aide de leur smartphone, le Support du nombre d'unités de valeur qu'ils désirent.

Le rechargement à distance nécessite que le VISITEUR créé un Compte Cashless dans les mêmes conditions que celles indiquées dans l'article 1-1 ci-avant.

### **2.5.3. Caractéristiques spécifiques du Service**

Les Organisateur d'Évènement ou Gestionnaires de Site de loisir/tourismes ont la possibilité de convenir avec YUFLOW d'une configuration spécifique du Service. L'Organisateur d'Évènement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme pourra notamment supprimer certaines fonctionnalités, mettre en place des restrictions ou créer de nouvelles fonctionnalités.

Aussi, la description du Service telle que ressortant de l'article 1 des présentes n'a pour objet que de décrire les fonctions générales du Service. YUFLOW invite en conséquence les VISITEURS à se rendre sur tout support de communication de l'Organisateur d'Évènement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme, notamment sur le ou les site(s) Internet ou l'application(s) mobile(s), ou à se rapprocher de l'Organisateur d'Évènement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme pour connaître avec plus de précision le fonctionnement du Service et les modalités de fonctionnement spécifiques retenues par l'Organisateur d'Évènement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme.

## **2.6. Remboursement**

Le remboursement des Visiteurs à l'issue de l'Évènement ou du séjour sur le Site de loisir/tourisme ressort du seul choix de l'Organisateur d'Évènement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme. Dans le cadre de la

procédure de remboursement, YUFLOW ne suivra que les instructions qui lui ont été données par l'Organisateur d'Événement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme.

Ainsi, en cas de remboursement, les Visiteurs qui n'auraient pas utilisé l'ensemble des unités de valeur inscrites sur leur Support pourront se les faire rembourser dans les conditions décrites ci-après.

YUFLOW ne pourra procéder aux remboursements que des Visiteurs qui auront créé un Compte Cashless. Les Visiteurs n'ayant procédé leurs chargements qu'au guichet et n'ayant pas créé de Compte Cashless devront créer un Compte Cashless pour pouvoir effectuer une demande de remboursement à YUFLOW.

Toute demande de remboursement émanant d'un VISITEUR devra parvenir à YUFLOW avant la date de fin de période de remboursement qui aura décidé par l'Organisateur ou le Gestionnaire du site de loisir/tourisme. Pour obtenir le remboursement, le VISITEUR devra créer son Compte Cashless pour y renseigner son numéro de carte bancaire ou IBAN (International Bank Account Number) selon la configuration qui aura été validée entre YUFLOW et l'Organisateur ou Gestionnaire du Site avant la mise en place du Service, lequel devra impérativement être dans la même devise que celle des rechargements effectués par celui-ci et pour lequel l'établissement teneur est situé dans la même zone bancaire (ex : zone SEPA pour la zone euro).

En raison des contraintes interbancaires un délai de 1 à 3 jours ouvrés est à attendre avant le crédit définitif du compte bancaire après la date de fin de période de remboursement qui aura été communiquée. Il est à noter que YUFLOW ne procèdera pas aux remboursements avec ses ressources propres mais seulement avec les fonds dont elle disposera encore au nom et pour le compte de l'Organisateur d'Événement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme.

Le cas échéant et sous la même réserve, le délai de remboursement pourra être allongé à la demande de l'Organisateur d'Événement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme. YUFLOW invite en conséquence les Visiteurs à se renseigner auprès de l'Organisateur d'Événement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme pour connaître les délais de remboursement.

## **2.7. Statut du solde non utilisé après période de remboursement autorisée**

Il ressort du seul choix de l'Organisateur d'Événement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme de déterminer l'affectation des unités de valeur non utilisées à l'issue de l'Événement ou du séjour sur le Site de loisir/tourisme. Selon cette politique, les Visiteurs pourront demander le remboursement de ces unités de valeur, faire don du solde restant à l'Organisateur d'Événement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme ou éventuellement à une organisation caritative partenaire de celui-ci, conserver ces unités de valeur pour le ou les prochains Événements de cet Organisateur d'Événement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme, etc.

Les Visiteurs sont invités à se renseigner directement auprès de l'Organisateur d'Événement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme, notamment sur tout support de communication de l'Organisateur d'Événement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme, notamment le ou les Site(s) Internet de l'Événement ou l'application mobile de l'Événement, l'affichage sur le lieu de l'Événement pour vérifier ce qu'il est prévu pour les unités de valeur non utilisées et si notamment une procédure de remboursement a été prévue pour l'Événement auquel ils participent.

## **2.8. Traitement des flux bancaires**

Les sommes collectées sur le Compte YUFLOW sont détenues au nom et pour le compte de l'Organisateur d'Événement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme.

Le Compte YUFLOW est un compte spécial ouvert par YUFLOW dans un établissement de crédit habilité à recevoir des fonds à vue du public. Le Compte YUFLOW est un compte distinct des comptes utilisés par YUFLOW dans le cadre de son activité commerciale courante étant entendu que YUFLOW ne pourra d'aucune manière disposer de ces fonds pour son propre compte.

Le Compte YUFLOW étant uniquement destiné à collecter les fonds des Visiteurs dans le cadre d'un chargement avant l'Événement ou dans le cadre d'un Rechargement à distance pendant l'Événement, YUFLOW s'engage à ne mouvementer le compte dans le cadre d'aucune autre opération de manière à assurer sans contestation possible que les sommes inscrites en compte sont propres à des tiers. Il est toutefois prévu et accepté par les Parties qu'à l'issue de l'Événement, YUFLOW sera autorisé à la rémunération qui lui est due par l'Organisateur d'Événement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme, directement sur le compte YUFLOW.

### **3. RELATIONS YUFLOW – UTILISATEUR**

#### **3.1. Suspension, rétractation et force majeure**

YUFLOW se réserve le droit de refuser l'exécution d'une opération en cas de doute légitime. Les opérations visées sont notamment les remboursements aux Visiteurs ou certaines opérations de rechargement. YUFLOW pourra opposer son refus notamment :

- En cas de doute existant sur l'existence d'une provision sur le compte bancaire du VISITEUR souhaitant procéder à un rechargement à distance ;
- En cas d'erreur matérielle (par exemple : identifiants incorrects, mot de passe à usage unique non valide) ;
- En cas d'obligation législative ou réglementaire ;
- En cas de demande de remboursement vers un compte bancaire dont l'établissement teneur est situé hors EEE ou en cas de demande de remboursement vers un compte bancaire qui n'est pas celui qui a été enregistré par le VISITEUR lors de la création de son Compte Cashless ;
- En cas de doute sur l'entité bénéficiaire de fonds ou sur la personne qui sollicite la réalisation d'une opération. Il est en effet rappelé que le Service ne saurait être utilisé à des fins frauduleuses, d'escroquerie ou de blanchiment d'argent.

Dans le cas où YUFLOW refuserait de réaliser une opération, à quelque titre que ce soit, elle en informera l'Organisateur d'Événement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme et le VISITEUR par email dans un délai de 2 jours ouvrés à compter du jour où elle aura pris la décision de refuser l'opération.

#### **3.2. Responsabilité et interruption de service**

Il est rappelé que dans le cadre de la mise en place du Service, YUFLOW n'intervient qu'en qualité de prestataire de l'Organisateur d'Événement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme et sur instructions de celui-ci.

Ainsi, YUFLOW ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable :

## Conditions générales d'utilisation du service de paiement dématérialisé « cashless »

- D'une inadéquation du Service aux besoins de l'Organisateur d'Événement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme ;
- D'une annulation, d'un report ou d'une modification substantielle de l'Événement, lesdites décisions ressortant de la responsabilité de l'Organisateur d'Événement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme, YUFLOW ne pouvant se substituer à ce dernier ;
- D'une mauvaise ou d'une absence de communication par l'Organisateur d'Événement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme sur le fonctionnement du Service et des options retenues, notamment en termes de politique de remboursement (absence de remboursement, délais de remboursement, etc...) ;
- D'une incapacité de l'Organisateur d'Événement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme de procéder aux remboursements : YUFLOW fera tout son possible pour que l'Organisateur d'Événement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme procède aux remboursements qu'il s'est engagé à faire. Toutefois, YUFLOW ne saurait se substituer à celui-ci et les Visiteurs ne bénéficieront d'aucun droit direct au recouvrement contre YUFLOW ;
- D'une manière plus générale, du bon déroulement de l'Événement et de la bonne exécution des obligations de l'Organisateur d'Événement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme dans le cadre notamment de ses obligations ressortant du fonctionnement du Service ;
- Des démarches administratives et fiscales nécessaires et au paiement de toutes taxes et impôts y afférents qui incombent à l'Organisateur d'Événement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme.

Conformément à l'article L. 121-21-8 du Code de la Consommation, le service fourni par l'Organisateur d'Événement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme ayant trait à une activité de loisir devant être fourni à une date ou une période déterminée, les Visiteurs ne bénéficient d'aucun droit de rétractation dans le cadre de l'utilisation du Service.

Il est rappelé que YUFLOW utilise l'ensemble des dispositifs techniques qui peuvent être actuellement raisonnablement utilisés pour assurer la continuité de son Service, aussi la responsabilité de YUFLOW ne saurait être engagée si son serveur ou le ou les serveurs sur lequel sont stockées les données nécessaires au fonctionnement du Service étaient indisponibles pour des raisons de force majeure telles que notamment défaillance du réseau public d'électricité, grève, tempêtes, guerres, tremblements de terre, défaillance du réseau public des télécommunications, perte de connectivité Internet dues aux opérateurs publics et privés dont dépend YUFLOW.

Le VISITEUR renonce à toute indemnité de quelque nature que ce soit en cas de survenance d'un cas de force majeure.

La présente clause est considérée comme essentielle et déterminante du consentement de YUFLOW.

Le VISITEUR se considère pleinement informé des risques inhérents à l'utilisation des réseaux de télécommunication et ce même si YUFLOW utilise l'intégralité des standards de sécurité à même d'assurer un niveau de sécurité et de fiabilité élevé (https, certificat ssl, ...). Il est rappelé que la transmission de données par les réseaux de communication ne bénéficie que d'une fiabilité technique relative :

- Les données circulant sur Internet ne sont pas protégées contre d'éventuels détournements ;
- La mise à disposition de logiciels connectés à des réseaux de communication peut faire l'objet d'intrusions de tiers non autorisés et d'infractions informatiques ;
- Les capacités techniques des réseaux sont telles qu'en certains lieux et qu'à certaines périodes de la journée, l'accès Internet peut être saturé (mauvaise liaison téléphonique, insuffisance de modem, bande passante insuffisante, saturation du nœud, ...) ;



En conséquence de ce qui précède et en parfaite connaissance des Services de YUFLOW, le VISITEUR renonce à engager la responsabilité de YUFLOW en rapport avec un des faits ou Evénement mentionnés ci-dessus.

Il est par ailleurs rappelé que le Service de YUFLOW pourra faire l'objet d'interruptions, programmées ou non, rendues nécessaires pour le bon fonctionnement de celui-ci, ce notamment pour des raisons de maintenance, de sécurité ou de gestion de stockage. En cas d'interruption des Services programmée, YUFLOW s'engage à faire tout son possible pour programmer lesdites opérations de maintenance de manière à ce qu'elles interviennent en dehors des heures de fonctionnement normales du Service et d'accessibilité de celui-ci aux Visiteurs et à l'Organisateur d'Evénement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme, ce afin de minimiser leurs conséquences sur l'accessibilité du Service. Toute interruption des services non programmée et non fautive ne saurait engager la responsabilité de YUFLOW. En cas de survenance d'un tel cas de force majeure, YUFLOW s'engage à faire tout son possible pour rétablir les services dans les plus brefs délais.

Le VISITEUR s'engage de la même manière à informer YUFLOW lorsqu'il aura connaissance ou constatera un dysfonctionnement des Services de YUFLOW.

### **3.3. Modification et annulation de l'Evénement et/ou des conditions d'arrivée sur le Site de tourisme/loisir**

Dans le cas d'un Evénement, les Visiteurs seront informés de l'éventuelle annulation, de son report ou de sa modification substantielle par l'Organisateur d'Evénement ou par YUFLOW, si YUFLOW en a été préalablement informé par l'Organisateur d'Evénement.

Dans ce cadre, l'Organisateur d'Evénement décide de procéder au remboursement des sommes que les Visiteurs auront été amenés à lui verser, sommes déposées sur le Compte YUFLOW.

Le remboursement sera effectué par YUFLOW au nom et pour le compte de l'Organisateur d'Evénement si et seulement si YUFLOW est encore en possession de sommes pour le compte de l'Organisateur d'Evénement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme. Le remboursement ne pourra par ailleurs intervenir que :

- Si l'Organisateur d'Evénement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme a sollicité volontairement le remboursement des Visiteurs ;
- Ou si l'Organisateur d'Evénement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme a accepté la demande de remboursement des Visiteurs.

En utilisant le Service YUFLOW, le VISITEUR déclare expressément renoncer à tout recours contre la société YUFLOW aux fins de remboursement. YUFLOW fera cependant tout son possible pour permettre aux Visiteurs de se faire rembourser auprès de l'Organisateur d'Evénement.

Il est rappelé que toute décision d'annulation, de report ou de modification d'un Evénement ressort de la seule responsabilité de l'Organisateur d'Evénement et que YUFLOW ne saurait se substituer à ce dernier.

### **3.4. Données personnelles**

Les données personnelles communiquées par le Visiteur ne le sont qu'afin de permettre la réalisation des différents services : contrôle d'accès, pré-chargement, paiement, édition de facture, remboursement.

Le Visiteur dispose à tout moment d'un droit d'accès et de rectification de ses données (art.34 de la loi " Informatique et Liberté " du 6 Janvier 1978). Pour se faire le Visiteur peut faire la demande par courrier postal en adressant son courrier à l'adresse postale suivante: YUFLOW, 78, rue de l'Aqueduc, 75010, Paris, France.

En acceptant les présentes conditions de vente, le Visiteur autorise expressément la société YUFLOW à lui adresser ses lettres d'information, l'informer des futurs Evénements organisés par ses partenaires, par SMS ou par courrier électronique à lui transmettre des offres de ses partenaires. Si le Visiteur refuse ou souhaite ultérieurement ne plus recevoir d'informations de YUFLOW, il peut en faire la demande par courrier à : YUFLOW, 78, rue de l'Aqueduc, 75010, Paris, France.

Le Visiteur peut aussi s'opposer à l'utilisation de ses coordonnées chaque fois qu'une offre lui sera faite par YUFLOW.

En créant son Compte Cashless, le Visiteur accepte que YUFLOW transmette ses données personnelles à l'Organisateur d'Evénement ou au Gestionnaire de Site de loisir/tourisme. Conformément aux dispositions légales, la transmission de données est rendue nécessaire pour la bonne exécution du contrat liant le Visiteur à l'Organisateur de l'Evénement ou au Gestionnaire du Site de loisir/tourisme. A ce titre, YUFLOW ne saurait être tenu pour responsable de toute utilisation qui pourrait être faite de ces données.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés", le traitement des informations fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sous le numéro de déclaration 1707727. Le Visiteur a un droit permanent d'accès et de rectification sur toutes ses données, conformément aux textes européens et aux lois nationales en vigueur (article 34 de la loi du 6 janvier 1978).

Il suffit d'en faire la demande par courrier à : YUFLOW, 78, rue de l'Aqueduc, 75010, Paris, France.

Le contenu du site internet de la société YUFLOW est la propriété de YUFLOW et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

En outre, YUFLOW reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc., réalisés en vue de la fourniture du Service. L'Organisateur d'Evénement ou Gestionnaire de Site de loisir/tourisme s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc., sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de YUFLOW qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

### **3.5. Litiges et droit applicable**

Tous les litiges auxquels les opérations conclues en application des présentes CGUS pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre YUFLOW et le VISITEUR seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le VISITEUR est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (Code de la Consommation. art. L 534-7) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, et dont les références figurent sur le site Internet de YUFLOW ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Les présentes CGUS et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes CGUS sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

### **3.6. Acceptation des CGUS**

Le VISITEUR reconnaît avoir eu communication, préalablement à sa première utilisation du Service, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes CGUS et de toutes les informations et renseignements visés aux articles L111-1 à L111-7, et en particulier :

- les caractéristiques essentielles du Service, compte tenu du support de communication utilisé et du Service ;
- le prix du Service et des frais annexes ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel YUFLOW s'engage à offrir le Service ;
- les informations relatives à l'identité de YUFLOW, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;
- les informations relatives au droit de rétractation (existence, conditions, délai, modalités d'exercice de ce droit), aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes.

Le fait, pour une personne physique ou morale, d'utiliser le Service de paiement dématérialisé mis à disposition par YUFLOW emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes CGUS, ce qui est expressément reconnu par le VISITEUR, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable à YUFLOW.